

BNQ



C 000 212 779

GUIDE

A

L'USAGE DES COLONS



Vaste Territoire

A COLONISER

Espace suffisant pour loger encore des
centaines de familles

Surtout dans les Cantons



Duhamel,
Guigues,
Fabre,
Baby,
Laverlochère,
Mazenod
et
Nedelec.



Communications faciles par
terre et par eau.



Département de la Colonisation

ET DES TRAVAUX PUBLICS

De la Province de Quebec.

Hon. L. Gouin,

Ministre.

M. S. Dufault,

Sous-Ministre,

Quebec.

94

LE TEMISCAMINGUE

Le Témiscamingue comprend actuellement une population de plus de sept cents familles, répandues dans cinq cantons: Duhamul, Guigues, Fabre, Laverlochère et Baby.

Le sol de ces cinq cantons est composé de glaise bleue et de terre à grains, c'est-à-dire d'une terre mélangée de glaise et de sable. Peu ou point de roches sur toute cette étendue de terrain sauf dans les montagnes.

La rivière Des Quinzes est située à la tête du Lac Témiscamingue et est la limite nord de la colonie.

La rivière La Loutre sur le parcours de laquelle il y a plusieurs pouvoirs d'eau traverse toute cette région de l'Est à l'Ouest.

L'écoulement des produits de la colonie se fait surtout aux chantiers qui sont le meilleur marché local.

Les chantiers du comté de Pontiac dans lequel se trouve la région du Témiscamingue, sont les plus importants de la Province; c'est une ressource considérable pour les colons qui peuvent y aller travailler pendant l'hiver et gagner de l'argent pour leur aider à faire progresser leurs terres; et, si l'on considère le nombre d'hommes et de bêtes nécessaires pour ces grandes exploitations forestières, il ne peut y avoir de meilleurs marchés pour l'écoulement des produits des colons, qui se vendent à des prix rémunérateurs.

FACILITES DE TRANSPORT POUR LES COLONS

En s'adressant au Bureau de Colonisation, rue Notre-Dame, Montréal, on peut obtenir de la Compagnie du Pacifique Canadien les facilités de transport suivantes:

Le passage de Montréal à Témiscamingue, (Gordon Creek) pour aller, \$6.00; aller et retour, \$9.50. De Gordon Creek à Ville-Marie, par bateau, \$1.00. Des réductions proportionnelles sont aussi accordées à partir d'aucune station du Pacifique Canadien dans la Province de Québec.

Avec un certificat de M. Ribout, à Mattawa, ou du Bureau de Colonisation de Montréal, la Cie des Bateaux Lumsden accorde une réduction de 20 pour cent sur les passages et 3 sur le fret.

DEFRICHEMENT

Le grand avantage que présente la colonie du Témiscamingue est la facilité du défrichage dans les brûlés et la qualité supérieure du sol. Il ya là des colons en bon nombre, qui ont mis en culture tout leur lot (100 acres) en moins de quatre ans, sans y laisser une seule souche.

Une grande partie du township Duhamel peut être très facilement défrichée, vu que le feu y a passé et a laissé le terrain presque prêt à recevoir la charrue.

Cela épargne au colon une somme de travail considérable.

Dans le canton Guigues, il y a de belles vallées et le sol est excellent. Tous les bois fer-

ment une épaisse forêt verdoyante qui, en général, est couverte de bois franc de saine qualité.

Dans le canton Duhamel, le bois qui a passé au feu et qui est encore debout, surtout le cèdre qui s'y trouve en assez grande quantité, peut y servir à la construction des premières habitations des colons et au bois de clôture.

En général, le sol est riche, étant composé de terre grise et jaune argileuse avec un humus de 4 à 10 pouces d'épaisseur, excepté sur les terrains les plus élevés où le feu a consumé en grande partie cet humus.

Dans le canton Laverlochère, le sol, dans la partie arpentée, est très propre à la culture et est composé de terre noire, grise et jaune, d'excellente qualité.

Le sol des cantons Duhamel, Guigues, Laverlochère, Fabre et Baby est une excellente marne, mélangée quelquefois d'argile noire, plus légère.

Il ne peut y avoir de doute sur l'excellente qualité du sol, comme le prouvent ses propriétés productives.

Le caractère général du canton Guigues est un terrain légèrement ondulé, pour ne pas dire uni. Le sol est des plus propres à la culture des céréales; il est composé généralement de terre grise argileuse, mélangée en beaucoup d'endroits de terre noire très riche.

Dans les environs du lac Témiscamingue on peut certainement fonder dix à douze paroisses sur des terres de première qualité. Tous les colons de cette région sont extrêmement satisfaits de la position qu'ils s'y sont créée.

BAIE DES PERES ou VILLE-MARIE

Quatre vapeurs sillonnent continuellement les eaux du lac, en attendant que la voie ferrée, à partir du Long-Sault jusqu'à la Baie des Pères, soit terminée.

Il y a à peine une quinzaine d'années que les Oblats construisaient, à la Baie des Pères, une petite église et déjà, aujourd'hui, outre une église considérable, on y voit un vaste hôpital capable de contenir une centaine de patients, un grand couvent où les Révérendes Sœurs Grises donnent une instruction primaire et l'éducation chrétienne à une centaine d'enfants.

Plusieurs grandes maisons de commerce fournissent aux contribuables et aux marchands de bois tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Trois grands hôtels peuvent facilement accommoder le public voyageur le plus exigeant.

Une scierie où l'on fait une grande quantité de bois quotidiennement fournit de l'ouvrage à une cinquantaine de personnes. Il y a aussi un moulin à farine et une fromagerie et un aqueduc.

Somme toute, le village de la Baie des Pères s'est accru considérablement.

Le gouvernement de Québec a un agent des terres, deux médecins, un avocat et un notaire y exercent leur profession.

On y trouve encore un bureau de poste, plusieurs magasins généraux, dont l'un tenu par la Compagnie de la Baie d'Hudson, des artisans de différents métiers.

CLIMAT

Le climat est à peu près celui d'Ottawa, avec cette différence cependant que l'atmosphère y est moins humide.

ERECTION EN MUNICIPALITE

La colonie du Témiscamingue a été érigée en une municipalité ayant les pouvoirs de celle de comté et, peu après, une municipalité scolaire y a été établie. Un magistrat stipendiaire vient y tenir la Cour de temps à autre.

INDUSTRIES

Depuis dix ans l'industrie a fait des progrès considérables. Quatre moulins à scies ont été construits dans la colonie; l'un, à vapeur, au village de la Baie des Pères, deux sur la rivière La Loutre, et le quatrième, sur la petite rivière Blanche.

QUAND ET COMMENT SE RENDRE

Autant que possible, c'est le printemps, aux derniers chemins d'hiver, qu'il faut se rendre dans la forêt. Les transports coûteront moins cher, et vous serez certain d'être prêt pour les premiers travaux du printemps.

Plusieurs montent l'automne pour faire quelques défrichements et construire le chantier qui recevra la famille au printemps. Ces travaux préliminaires sont très utiles et d'un grand avantage pour le colon. Ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du "campement provisoire."

CONDITIONS DES CHARS DE FRET POUR LES EFFETS DE COLONS

Pour un char de fret au tarif ci-dessous on alloue 10 têtes de bétail, ou chevaux, moutons, cochons; lingerie et articles de ménage ayant déjà servi; bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent; au lieu de bois et bardeaux une maison portative; quelques plantes et quelques animaux domestiques et un petit lot de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char, ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi; les wagons, voitures, instruments et outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, tel que épicerie, provisions, ferronneries, etc., et aussi instruments aratoires, les voitures, etc.; tous ces articles, s'ils sont neufs, ne pourront être considérés comme effets de colons et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

On accorde le passage gratuit dans ces chars à la personne qui a charge de prendre soin des animaux en route.

Il n'est pas permis non plus d'arrêter les chars dans le but d'en sortir des marchandises, etc., avant qu'ils soient rendus à destination.

Le poids d'un char d'effets de colons ne doit pas excéder 20,000 lbs.; s'il y a extra, on devra appliquer un tarif proportionnel à ce surplus.

Ces prix sont sujets à changer. Informez vous.

LES CONDITIONS DE LA VENTE

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes:

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

LA CULTURE DU BLE

La culture du blé et l'élevage des animaux constitueront avant longtemps, la principale industrie de cette région.

Les barons de Kervyn ont bâti un moulin à farine à rouleau et ont encouragé les colons à cultiver le blé. L'essai a bien réussi. Le rendement moyen a été de 20 à 25 au minot.

On a maintenant une fromagerie en opération et les résultats sont satisfaisants. Nous engageons les cultivateurs à se procurer des bêtes à cornes et d'en faire l'élevage.

MOYENS DE COMMUNICATIONS

On se rend au Témiscamingue par le chemin de fer du Pacifique Canadien, à partir de Québec et de Montréal, et de Témiscamingue (Gordon Creek) à Ville Marie (Baie des Pères) par bateaux. Départ de Montréal trois fois par semaine: les lundi, mercredi et vendredi, à 10 heures du soir.

L'AGENCE DE COULONGE

L'gent M. A. E. Guay, demeure à Ville-Marie, Lac Témiscamingue.

L'agence de Coulonge, dans laquelle se trouve Témiscamingue, comprend 8 cantons. Le prix des terres est de 30 centins l'acre. Nombre d'acres de terres disponibles dans cette agence, 135,149 milles carrés.

BABY.— Les cinq demi-rangs — 155 lots — ont été arpentés et divisés en lots de terre. Bonne terre.

BOISCLAIR. — Depuis la ligne centrale jusqu'à l'extrémité est du canton et ainsi que vers le nord, le sol, quoique onduleux, est de première classe et très favorable à la culture. Bien boisé en avançant vers le nord: pin, pruche, chêne et cèdre. L'érable domine en quelques endroits.

DUHAMEL. — Terrain plan presque partout et de première qualité. Une assez grande quantité de cèdre et un peu de pin. Le sapin, l'épinette et le bouleau en abondance. Grande étendue de bois brûlé, rendant le défrichement facile. Pourvoirs d'eau sur la rivière à La Doutré et sur la petite Rivière Blanche. Mine de galène argentifère à l'angle nord-ouest du canton.

FABRE. — De première classe pour les fins de colonisation. La presque totalité du bois de pin propre au commerce a été exploitée. On rencontre de l'épinette blanche, cèdre, sapin, bouleau, épinette rouge, érable, etc. Bons pouvoirs d'eau. Dépôts assez considérables d'une pyrite cuivreuse en arrière du canton.

GENDREAU. — Les terres, dans ce canton, ayant été reconnues absolument impropres à la culture, ont été retirées de la liste des lots offerts en vente. Bois: pin blanc, pin rouge, bouleau.

GUIGUES. — Terrain, en général, très uni. Le sol, composé de terre grise, argileuse, mélangée de terre noire et des plus propices à la culture des céréales. Arrosé par quantité de sources, ruisseaux et rivières. Les lacs contiennent brochet, truite, poisson blanc, doré, etc. Bien boisé: épinette blanche, cèdre, sapin, pin rouge et blanc, bouleau, tremble et merisier blanc.

LAVERLOCHERE. — Sol d'excellente qualité, mais onduleux. Bois mou. Offre un bel avenir pour la colonisation mais inférieur au canton Guigues.

NEDELEC. — Ce canton ne vient que d'être arpenté. Sol excellent pour toute espèce de culture.

EGLISES, ECOLES, HOPITAL

Des Eglises sont construites une à Ville-Marie, pour le canton Duhamel, une dans le canton Guigues, une dans le canton Fabre et une sur la limite des cantons Baby et Laverlochère.

Il y a une école dans le canton Guigues; six dans Duhamel, une dans Fabre et une dans Baby et Laverlochère.

A Ville-Marie il y a un couvent, une école municipale et un hôpital général tenu par les révérendes Sœurs Grises.

Toutes les églises sont déservies par les Révérends Pères Oblats, dont la maison est à Ville-Marie.

QUI DOIT S'ETABLIR SUR LES TERRES BOISEES

1. C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité, comme on en voit tant dans nos vieilles paroisses. Une pareille terre, quels que soient le travail et la dépense qu'on y mette, ne peut donner que des récoltes médiocres; celui qui la cultive vivra toujours misérablement. Mais

pourquoi s'obstine-t-il à la cultiver? S'il avait un méchant cheval, il se hâterait de s'en défaire pour s'en procurer un meilleur: qu'il fasse de même pour sa chétive terre. Qu'il la vende, qu'il s'en débarrasse au plus tôt aux meilleures conditions qu'il pourra trouver; avec l'argent qu'il en retirera, il lui sera facile de s'établir plus avantageusement sur des terres nouvelles. Là, il pourra choisir le meilleur terrain au prix de 30 centins de l'acre, payable en cinq ans. Quelques mois de travail lui suffiront pour faire une éclaircie de quelques arpents qui pourront être ensemencés au printemps et se couvriront à l'automne de légumes ou de grain de la plus belle venue. La récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront; le colon y trouvera plus que sa nourriture et celle de ses bestiaux.

Le chauffage ne lui coûtera que la peine de bûcher son bois. Comme il y a moins de luxe dans ces cantons nouveaux, les filles se contenteront de robes plus modestes et de chapeaux moins fleuris. De leur côté, les garçons trouveront dans le voisinage un établissement aussi facile qu'avantageux. Voilà donc l'aisance arrivée au foyer de ce colon qui ne l'aurait jamais connue s'il était demeuré sur sa première terre. C'est bien le cas de dire que tous nos petits cultivateurs des vieilles paroisses se feraient colons s'ils connaissaient la bonne fortune qui les attend dans les terres nouvelles.

2. C'est le travailleur pauvre, c'est le journalier des villes, des campagnes et des centres Canadiens des Etats-Unis, qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que son labour quotidien. Il est dur d'être ainsi enchaîné à une tâche ingrate sans aucun espoir d'améliorer sa position; car il n'y a point d'avenir pour le pauvre journalier. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet point de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais. Aussi, s'il survient un accident, une maladie ou un manque d'ouvrage, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Et même en supposant que l'ouvrage ne manque jamais, que la santé dure toujours, le travailleur est-il à l'abri du malheur? Non; il faut compter encore avec l'âge qui diminue les forces, enlève la vigueur, rend le travail impossible et ne laisse au vieillard pour subsister que la charité publique ou l'assistance de ses enfants. Triste condition que celle-là! mais grâce à Dieu, il est possible de l'éviter en allant, avant l'âge avancé, se tailler un domaine dans nos centres de colonisation.

3. C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Dans les vieilles paroisses, les terres à vendre sans être rares sont le plus souvent assez difficiles à acquérir à cause du prix élevé qu'on en demande. Pour y prétendre, il faut des fonds, et ces fonds sont lents à venir dans la bourse d'un cultivateur qui ne possède pour vivre et élever sa famille que les produits ordinaires de sa ferme. En attendant, les garçons grandissent. Le père s'efforce de les retenir près de lui en les intéressant autant que possible aux travaux de la ferme. Pour les attacher davantage, il ne leur refuse, par malheur, ni les beaux

habits, ni les beaux chevaux, ni les belles voitures; il ne recule devant aucune dépense et ne craint pas même de s'endetter pour procurer à son fils tout ce qui peut lui faire plaisir. Et cependant, le jeune homme s'ennuie ou feint s'ennuyer au foyer domestique. Les exigences vont toujours croissant, et il arrive un temps où elles deviennent telles que le père ne peut plus y satisfaire. Il doit se résigner alors à voir son fils partir pour les Etats-Unis; ou bien, il aura recours à un moyen extrême, il abandonnera sa terre à son fils moyennant une rente annuelle. Malheureuse rente, qui deviendra trop souvent une pomme de discorde et achèvera de détruire le bonheur domestique! Le père sera exigeant; le fils sera peu exact à payer. Le père sera mécontent; le fils le sera d'avantage et avec plus de raison peut-être; car cette rente qu'il a acceptée mange le plus clair de son revenu et le condamne à végéter pendant de longues années. De part et d'autre on regrette le malheureux contrat; mais pourquoi le père ne vendait-il pas sa propriété? Avec le prix qu'il en eût retiré, il pouvait s'établir et établir ses fils sur des terres nouvelles qui en quelques années leur auraient procuré à tous l'aisance sinon la fortune.

4. C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Il est obligé de s'éloigner; pourquoi irait-il aux Etats-Unis consumer sa jeunesse à chercher une fortune qui le fuira toujours? S'il a du courage au cœur et de la force dans les bras, qu'il prenne la hache et s'enfonce dans la forêt sur ces belles terres qui n'attendent que le défrichement pour se couvrir de riches moissons. C'est dans les terres nouvelles que se trouve la vraie Californie pour nos jeunes Canadiens: chaque lot y renferme un trésor pour celui qui sait le découvrir. La journée d'un colon vaut en moyenne de deux à trois dollars, si l'on calcule le prix du travail en lui-même et la valeur qu'il donne au sol. Une première année de défrichement rapporte donc de \$200 à \$400, et c'est là un capital qui ne fait que grossir, comme les intérêts, avec le travail et les récoltes des années suivantes. Une année de séjour aux Etats-Unis donnera-t-elle jamais un capital aussi considérable? Et quelle différence entre le sort du colon et celui de l'ouvrier des manufactures! Le colon travaille pour lui et chez lui; il ne dépend que de lui-même, de sa volonté, de son courage. Il n'a pas à subir la volonté ou les caprices d'un maître dur et exigeant; il n'est pas l'esclave d'une machine qui peut le broyer ou le mutiler au moindre accident; il n'a pas à respirer l'air corrompu des mines; il n'est pas exposé à manquer d'ouvrage et à consumer en quelques jours le peu d'épargnes qu'il aurait pu faire en plusieurs mois. En un mot, le travail du colon est moins pénible, moins assujétissant, moins dangereux et il est plus avantageux, plus rémunérateur que celui des manufactures. Et quelle perspective pour l'avenir! Le colon voit devant lui, au bout de quelques années, l'aisance, la liberté sinon la fortune. Avec un travail plus pénible l'ouvrier ne peut se promettre qu'il aura réalisé assez d'épargnes pour être à l'abri du besoin, heureux encore s'il garde assez de santé et de force pour continuer le dur labeur qu'il s'est imposé! Que nos jeunes Canadiens méditent

ces vérités et qu'ils assurent leur avenir, pendant qu'il en est temps encore, sur nos terres colonisables.

COMMENT COLONISER

Le colon bien décidé à se créer un établissement ne doit rien négliger pour s'assurer le succès. Bien des fois, on a eu la douleur d'enregistrer de tristes insuccès. Un mauvais conseil, le manque d'expérience peuvent tout gâter. Si l'on possède une certaine connaissance des travaux de défrichement, que l'on s'enfonce hardiment dans la forêt. Autrement, on doit s'adresser tout d'abord à des hommes compétents et désintéressés pour en obtenir tous les renseignements désirables sur la meilleure manière de se rendre au pays de colonisation, de choisir son lot, de le défricher et de le cultiver durant les premières années.

LE CHOIX D'UN LOT

Le choix d'un lot! Voilà la première chose à faire et la plus importante. Il y va de votre avenir, du bonheur de votre famille. Consultez vos goûts, vos aptitudes, le genre de culture que vous entendez adopter. Etudiez bien pour cela la nature du sol et les différentes ressources que vous pourrez en tirer. Gardez-vous bien de juger d'après les apparences, mais songez à l'avenir: où sera l'église, le chemin de fer, la beurrerie, l'école, le moulin? quels développements industriels ou commerciaux pourra prendre plus tard votre localité? Ne choisissez pas seulement pour vous: pensez à vos enfants. Plus d'une fois on entend dire: "Mon père, mon grand-père avait pris d'abord la propriété d'un tel maintenant. Il s'est découragé, le défrichement était trop rude, et il l'a revendue pour un sac de fleur ou un cheval. Aujourd'hui, vous le voyez, c'est la plus belle propriété de la concession."

Sans pouvoir vous indiquer le lot que vous devez prendre, l'agent des terres de la région vous donnera toujours de très utiles indications générales. Règle générale, visitez vous-mêmes minutieusement le terrain que vous voulez choisir; visitez de plus la région qui l'entoure, et voyez s'il y a pour plus tard de quoi faire une bonne colonie. S'il vous est impossible d'entreprendre le voyage, faites choisir votre lot en indiquant sur la carte l'endroit qui vous conviendrait. La carte est fidèle, et les indications que vous y voyez sont extraites des rapports officiels des arpenteurs et des explorateurs.

COMMENT DEFRICHER

Il est à propos de faire ici une distinction entre les terrains à bois franc et les terrains à bois mou. Voici ce qui est généralement pratique:

Pour l'abatis de bois franc d'abord: Voilà le colon en frais de tasser. Il choisit un endroit un peu élevé et il commence par y traîner avec ses bœufs sept à huit billes qu'il met les unes à côté des autres. Ensuite, au moyen de leviers, il met une autre rangée de billes sur la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille vienne faire comme le faite du tas. Le nombre par acre dépend, bien entendu, de l'é-

paisseur de la forêt: 6 ou 7 tas sont la moyenne. Une fois le bois tassé, on y met le feu. Le bois franc brûle en tout temps; il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il sèche. Et souvent c'est en plein hiver, au milieu des neiges, qu'on le fait ainsi brûler.

Le printemps, on passe la herse entre les souches et la terre est ensemencée pour une première fois.

Pour les terrains de bois mou: On rase près du sol tous les arbres qui ont moins de 6 pouces à la souche, sans sarcler les arbustes. On abat les arbres, on les coupe par billes de longueur convenable, et on coupe toutes les branches et les têtes des arbres. Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. C'est ce qu'on appelle, en terme de colon, faire de l'abatis plat. Dès que l'abatis est suffisamment sec, on y met le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui peuvent rester et on y met encore le feu.

Ce défrichement, peut coûter, en moyenne, \$10 par arpent pour le bois franc, et \$12 pour le bois mou.

Quand la terre neuve est ainsi préparée, on l'ensemence, et généralement avec la semence de grain, on sème de la graine de mil, et une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie et ensuite en pacage jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. On put aussi semer au printemps des patates, du blé d'inde, des fèves, des navets, et à l'automne semer de la graine de foin, là où ces légumes ont été récoltés.

Il est bon d'observer, en terminant, que la destruction par le feu de tout le bois qui se trouve sur le lot à défricher ne s'opère plus d'une manière aussi complète, aussi générale qu'autrefois. Depuis que la colonisation se fait "en chemins de fer," des quantités énormes de bois de corde sont exportées vers les villes et les vieilles paroisses de la province. L'heureux colon qui possède un lot dans les régions traversées par des voies ferrées, ou dans un circuit de quelques milles, peut retirer jusqu'à \$30 et \$40 par arpent de la vente de son bois de chauffage.

Et, au point de vue de la fertilité du sol, le colon y gagne aussi. Car, trop souvent, en faisant brûler sur place tout le bois abattu pour les fins de défrichement suivant l'ancienne méthode, le feu ne consume pas seulement le bois nuisible à la végétation des grains et des fourrages, mais encore l'"humus," c'est-à-dire la partie la plus riche, la plus précieuse du sol. La récolte du bois ne dispense pas entièrement, il est vrai, de faire passer au feu, mais ce feu mitigé, qui n'a pour aliment que des branches et des feuilles jonchant la terre, suffit, par les cendres qu'il laisse, à neutraliser l'excès d'acidité du sol vierge sans trop le détruire comme il arrive par l'ancien procédé.

CONDITIONS DE SUCCES

1. Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour de-

venir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans ces nouveaux cantons; que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

2. Il doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là, comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

3. Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

4. Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.

A moins qu'il ne cherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et, quand les moyens sont limités, la moindre bétise est souvent fatale.

*Pour informations et Brochures,
prière de s'adresser à*

T. A. BRISSON

ou **L. E. CARUFEL,**

1546 Rue Notre-Dame, Montréal,

Ainsi qu'à

A. RIBOUT,

Mattawa, Ont.

La Région du
TEMISCAMINGUE


.....
 L'UNE DES PLUS FERTILES
 DE LA
 PROVINCE DE QUEBEC

=====
 Contenant des

Milliers d'acres

d'excellentes terres
 à **30 cents** l'acre.

FACILES A DEFRICHER

=====
 Produisant 

Le Blé, Le Foin, L'Avoine, Etc.

EN ABONDANCE.

AVEC UN

MARCHE LOCAL

EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX.

.....
 Pour renseignements, Brochures,
 Cartes, Etc., Etc.

S'adresser a

L. E. CARUFEL,

1546, rue Notre-Dame,
 Montreal.

OU A 

A. RIBOUT,

MATTAWA, Ont.